

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 15 décembre 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir M. MAGLICA) - Mme REVEL (pouvoir M. DESEILLE) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir MME HERVIEU) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir MME MARTIN) - M. ROZOY (pouvoir MME FERRIERE) - M. HOUPERT (pouvoir M. BICHOT) - M. HELIE (pouvoir MME VANDRIESSE) - Mme TCHURUKDICHIAN (pouvoir MME OUTHIER) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BOURGUIGNAT)
Membres absents : M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Ensemble immobilier 11 rue de l'Hôpital - Acquisition

Monsieur Masson au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon est locataire de la totalité de l'ensemble immobilier situé 11 rue de l'Hôpital, cadastré section CX n° 517, occupé depuis le mois de septembre 2013 par plusieurs services municipaux, aux termes d'un contrat de location d'une durée de 12 ans, assorti d'un loyer annuel de 678 000 € HT pendant 9 ans, puis de 593 000 € HT.

Cet ensemble immobilier, d'une surface de plancher totale de 4 022 m², est composé de deux bâtiments qui ont bénéficié de travaux complets de réhabilitation et d'aménagement intérieur, ainsi que d'une partie neuve, construite en extension.

Il s'agit de locaux qualitatifs et performants, qui se sont avérés être en parfaite adéquation avec les besoins des services et offrant des conditions d'accueil du public optimisées. La localisation de ce site et ses parfaites conditions de desserte par les transports en commun contribuent à son efficience.

Compte tenu de ces éléments et des caractéristiques de ces locaux, il est apparu opportun de procéder à leur acquisition, en pleine propriété et de procéder à la résiliation du bail locatif.

Il est proposé de procéder à cette acquisition moyennant le prix HT de 8 950 000 €, comprenant la totalité du mobilier nécessaire au fonctionnement des services d'une valeur HT de 219 000 €, supérieur à la valeur vénale fixée par France Domaine d'un montant de 8 050 000 € HT, cette valeur vénale ne prenant pas en compte le mobilier, en considération de la nature et de la qualité des locaux, de la totalité des travaux de réhabilitation, d'aménagement et de construction réalisés, de leur conformité avec les normes thermiques les plus récentes actant de leur performance énergétique, de l'intérêt pour la Ville de pouvoir regrouper les services sur un site unique et mutualisé, situé en centre-ville, impliquant de pouvoir disposer d'une surface importante, étant par ailleurs fait observé que ce montant est proche de la marge d'appréciation consentie habituellement par France Domaine.

Il est rappelé que le transfert et la mutualisation des services sur ce site ont déjà permis la cession des bâtiments précédemment occupés et ne présentant plus d'intérêt pour la Ville, à savoir les sites Berlier, Pasteur, Lycée et Lamonnaye, le Conseil Municipal ayant également décidé par délibération du 24 novembre 2014 d'engager la procédure de cession du site Godrans.

Si vous suivez l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider d'acquérir sur la Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) l'ensemble immobilier situé 11 rue de l'Hôpital, cadastré section CX n° 517, d'une surface de plancher totale de 4 022 m², moyennant le montant de 8 950 000 € HT, soit le montant de 10 740 000 € TTC et de résilier en conséquence le bail locatif en cours ;

2 - dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 48

Abstentions : 10